JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU-LUNDI, 29 MAI 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres , du 19 Mai.

Le mariage de la Princesse-Royale, Charlotte, avec le Prince héréditaire de Wurtemberg, sut célébré hier dans la chapelle du patais de St. Iames. Il y eut à cette occasion grand Gala.

Iames. Il y eut à cette occasion grand Gala. L'escadre de lord Briport a mis à la voile

Mercredi dernier.

Il y a eu aussi une insurrection parmi les matelots à Sheernels; mais il est vraitemblable, qu'instruits de ce qui s'est passe à Portsmouth, ils seront rentrés aussi dans le devoir.

M. Pelham a presenté à la Chambre des Communes d'Irlande, le rapport du comité secret sur les pièces saisses à Belfort. Il en résulte que la société des Irlandois unis, sous prétexte de résorme parlementaire et d'émancipation des Catholiques, avoit le projet de séparer l'Irlande de l'Anglèterre pour y adapter une constitution républicaine; qu'en conséquence elle entretenoit des liaisons avec la France; qu'elle avoit amassé des armes, de la poudre, et même 8 pièces de canon et un mortier.

Dans la féance de la Chambre des Communes du 16, M. Pitt a annoncé que le Lundi fuivant, il proposeroit d'accorder une augmentation de paie à l'armée et à la milice. M. Fox annonça que, dans le courant de la semaine prochaine, il demanderoit la révocation des deux Bills pour empêcher les assemblées séditieuses,

les lectures publiques etc.

—Actions de la Banque 1 8 ½. — Des Indes 149 ¾. — Trois pour cent consolidés, 48 ¼.

De Lisbone, le 27 Avril.

Nous apprenons de la Baye-des-Chiens, que la frégate françoise, la Bombarde, de 22 canons, et deux brigantins de 14, qui sortirent de Rochesort le mois de Juin de l'année passée, a-

voient pris dans leur traversée la galère portugaife, la Golondrine, qui alloit à Lisbonne, ainsi qu'une autre galère, l'Aimable Maris, qui de Lisbone alloit a Fernambuco; qu'ils avoient ensuite établi leur croisière sur les côtes du Brésil. Dans le mois de Janvier passe, après avoir fait différentes prises, ils s'étoient présentés devant la baye de la ville de Victoire, en y occasionnant la plus grande confiernation; mais le Vice-Roi du Brésil en ayant eu connoissance, sit garnir toute la côte de troupes; et cette précaution fut de la plus grande utilité, puisque le 12 du mois, les françois débarquerent dans la rade de Los-Lencoes. Cent quatre vingts hommes soutenus par trois lances armées, s'étant trop avancés, ils tombèrent dans les embûches que le commandant Manuel Mariano leur avoit tendues, de manière que la plus grande partie fut tuée sur le champ de bataille, et l'autre eut à peine le tems de le sauver à bord.

Suite de Paris, du 20 Mai.

Pelet de la Lozère vient de dementir les journaux qui le nommoient conful en Barbarie. Il paroit que les autres nominations ne sont pas plus fondées.

Confert des 500. — Séance du 18.

Dumolard, par motion d'ordre, appelle l'attention sur les évènemens qui devoient éclater la nuit dernière dans Paris. Un mouvement, dit-il, paroissoit être dirigé contre le Directoire et certains membres du corps législatif; mais graces à la vigilance du ministre de la police, le coup a été déjoué. Les braves grénadiers du corps législatif ont resté toute la nuit à leur poste, prêts à marcher contre les factieux; les inspecteurs de la salle ont resté assembles. Des patrouilles de surveillance ont été faites, et les

conspirateurs ont reconnu que leurs tentatives eussent été sans effet. Il n'est aucun de nous qui ne se rappelle que les massacres de Septembre précédèrent l'installation de la convention. Mais les tems font changés. Que les factieux n'espèrent plus, à la faveur du crime, voir renaître la terreur qui les a trop bien servis. Non, on n'intimidera pas nos nouveaux collègues par des menaces, par des dangers vraiment chimériques. Je le déclare, il est physiquement impossible qu'il y ait un mouvement sérieux à Paris, à moins que le gouvernement ne le veuille. Les distributions d'argent, les rassemblemens nocturnes des conspirateurs ne feront que hâter le moment de leur perte. Je demande que la commission des inspecteurs soit invitée à vous rendre compte, séance tenante, des évè-nemens de la nuit dernière, et qu'il soit sais un message au Directoire, pour lui demander des éclaircissemens sur l'état actuel de Paris, et fur les mesures qu'il a prises pour assurer la tranquillité publique.

Plusieurs voix: Appuyé!..... L'impression du discours.

Savary: Je demande que le conseil suspende sa décision sur l'objet dont notre collègue Dumolard vient de l'entretenir à cette tribune, jusqu'à ce que la commission des inspecteurs lui ait fait un rapport; et il verra que les inquiétudes sont exagérées.

Dumolard reprend: l'ai entre les mains une lettre que le chef de l'état-major de la 17ème division a adressée au commandant des grénadiers du corps législatif, pour le prévenir que le ministre de la police étoit instruit qu'un rafsemblement devoit se porter au Directoire et chez quelques députés, et qu'il l'invitoit à temir sa troupe prête à marcher au premier cri d'alarme.

Dumolard cite encore d'autres faits à l'appui de fes affertions, fur le projet des affassis; qu'on life, au surplus, dit-il, le placard qui est affiché sur tous les murs de Paris. C'est une proclamation intitulée: Républicains, garde à vous! On y provoque tous les citoyens, les militaires, et ceux qu'on appelle républicains, à se soulever contre le gouvernement.

fe foulever contre le gouvernement.

Desmolin, qui a lu cette affiche, annonce qu'elle n'est pas une provocation au soulévement des citoyens. On y dit seulement qu'un mouvement se prépare, et l'on invite tous les bons citoyens à se tenir sur leur garde.

On demande encore l'impression du discours de Dumolard.

Une grande agitation se manifeste dans l'assemblée. Le calme y succède bientôt, et l'on

voit paroître à la tribune le rapporteur de la commission des inspecteurs de la falle, qui donne communication au conseil des lettres adressées par le chef de l'état-major de la 17ème division à Ramel, commandant des grénadiers du corps législatif. Elles contiennent les mêmes expressions que celles rapportées par Dumolard.

On en lit pluseurs autres du ministre de la police. Il en résulte que les faits sont exagérés; que la nuit a été très tranquille et qu'il n'y a accun mouvement à craindre.

On demande enfin l'ordre du jour sur le touts il est mis aux voix et adopté.

Séance de 19. - Lamarque président, demande la parole pour exprimer ses sentimens à la fin de cette session. Le conseil la lui accorde : "Le renouvellement paisible et calme, dit-il. du tiers des deux Conseils et d'un membre du Directoire, est un de ces actes majeurs, qui annoncent folemnellement la marche régulière de notre constitution. Le voilà donc à l'abri des orages révolutionnaires, l'édifice politique de notre liberté, attaqué si souvent par le despotisme et le fanatisme, ébranlé quelquefois par l'exageration, mais toujours foutenu par la fagesse de législateurs et l'énergie de nos armées. Cet édifice, qui offre à tous les François un gage assuré de bonheur, attire l'admiration de ceux qui l'ont méconnu trop long-tems. Qui pourroit donc le fouvenir encore de nos anciennes divisions, lorsqu'il voit, de toutes parts, des fignes de paix? Qui voudroit conserver en-core des desirs de vengeance, lorsque tous les cœurs nous appellent à cette réunion, qui feule peut cicatrifer nos plaies ? Effaçons pour toujours cette ligne de démarcation qui a produit tant de maux parmi nous. Chacun a reconnu les dangers des extrêmes : ramenons tout à une fage modération. Sans l'unité dans nos fentimens, on ne verroit que haine, anarchie es défordre. Rallions nous autour de l'acte conftitutionnel et environnons-le de sages institutions fociales. C'est par elles que nous apprendrons à préférer l'estime aux richesses: c'est par elles que le premier fonctionnaire public, déposant fon ponvoir avec modestie, reprendra, dans ses foyers, le titre de citoyen, fera usage de ses talens et de la confidération qu'il aura acquife, pour devenir le modèle de ses concitoyens. Et vous, fondateurs de la République, qui avez bravé les plus grands dangers, vous rentrerez. dans vos foyers avec la confidération et l'estime que vous a mérité votre genéreux dévouement. Périssent dans la honte et l'infamie ces feuilles mentongères qui cherchent à semer, par d'atroces conjectures, des divisions parmi les repréfentans! Nous sommes tous convaincus que nos collègues accepteront avec confiance les sentimens que nous leur exprimons, que nous travaillerons ensemble au perfectionnement des sois, à la régénération des meurs sans laquelle un gouvernement libre ne peut exister. Alors, dans un faint enthousiasme, nous pourrons nous écrier: Viva à jamais la Republique & la constitution de l'au 3!.....

L

8

1.

a

to

100

a

u

7=

le

23

le

)-

a no

a=

8.

nle

ıî

10

21

es

le

1-

it

ILE

i

eE

ti=

ns

ns

es

nt

ns

de

Ci

18.

ez

ez

ne

it.

6.9

a

(de

Le conseil ordonne l'impression du discours.

De Venise, le 17 Mai.

Hier 16 vers Midi, 2000 hommes de troupes françoiles entrèrent ici; ils abordèrent à la place St. Marc. Tout se passa avec beaucoup d'ordre et de tranquillité. Les françois créèrent lur-lechamp une municipalité de 60 membres; elle est composée de personnes de tous états et de toutes nations, tels que Grecs, juifs, gentils-hommes, bourgeois etc. Il a été ordonné, fous peine de mort, de rendre tous les effets qui ont été volés dans le tumulte du 12. L'on dit que cette insurrection n'étoit qu'une tentative pour souder les dispositions du peuple et s'assurer de ce qu'on pouvoit attendre de lui. - Les nobles viennent de quitter leurs titres et dignités, et la dénomination de cioyen a été généralement adoptée. L'ancienne forme de gouvernement démocratique va être rétablie; et/fuivant les apparences, Venise fera partie de la république Lombarde. L'on croit que les Inquisiteurs, détenus prisonniers, seront mis incessamment en

Autre lettre de Venife, du 17 Mai.

Aujourd'hui à midi, notre nouvelle municipalité s'est assemblée pour la première fois, et elle a publié un manifeste dont voici la substance.

"Depuis 500 ans, les nobles feuls pouvoient parvenir à la régence. Ils renoncent aujourd'hui de leur propre mouvement à cette prérogative. En attendant que les différentes provinces de la République de Venile aient nommé leurs représentans, la municipalité provisoire de 60 membres, sera chargée du gouvernement. Il y a amnistie générale et oubli du passé. Les ex-nobles peu fortunés et leurs femmes. seront pensionnés par l'Etat, en récompense de la bonne volonté avec laquelle ils ont renoncé aux privilèges dont ils jouissoient. Toutes les personnes qui ont éprouvé des pertes dans l'inlurrection du 12, seront indemnisées. Toutes les dettes contractées par l'ancien gouvernement sont reconnues, et la nation se charge de les acquitter. L'établissement de la banque, celui de la monnoie et du Fise, seront maintenus dans l'état où ils étoient.,, - Le Doge a

fait imprimer et publier un écrit dans lequel il annonce qu'il s'est démis, le 14, de sa dignité, et que le ci-devant gouvernement aristocratique est remplacé par une démocratie ou gouver-

nement populaire.

Il est encore arrivé aujourd'hui ici 2000 hommes de troupes françoiles; ils font la garde conjointement avec les soldats Vénitens. Ces derniers ont prêté serment de sidelité à la municipalité. La crainte a déjà fait restituer beaucoup d'essets volés le 12. La cocarde Vénitienne est rouge, verte et blanche. Tous les actes publics portent en tête: Liberté, Esalué; dans quelques-uns on a ajouté, Veru.... La tranquillité continue de régner iei.

De Roveredo, le 20 Mai.

Le nombre des troupes impériales augmente

de plus en plus dans nos environs.

Les françois accelèrent par tous les moyens le recouvement de la contribution qu'ils ont imposée à la malheureuse ville de Verone. La proclamation d'amnistie publiée en dernier lieu par le général Augereau, n'étoit pas générale, comme on l'avoit cru d'abord. Le 17, les comtes Miglia et Auguste Verita, ont été su-sillés sur le glacis. L'on dit que l'évêque de Verone et trois chanoines doivent éprouver le même sort.

De Milan , le 20 Mai.

Le général en chef Buonaparte est parti pour la maison de plaisance de Montebello; une es-

corte de 300 huffards l'a accompagné.

Notre nouveau gouvernement ne tardera pas à être mis en vigueur. La conflitution ainsi que la division de la république en départemens, est déja imprimée, mais elle n'a pas encore été publice. Les agens françois viennent d'évacuer le palais national pour faire place à notre Directoire et aux ministres. Le citoyen Serbelloni sera un des membres du premier.

L'on apprend que le Roi de Sardaigne fait marcher des troupes vers les frontières du territoire Genois. Ce fouverain forme, au pu, des prétentions sur la partie Occidentale de la

rivière de Gênes.

Les troupes françoises qui étoient à Livourne, ont été embarquées sur des tartanes pour être transportées à Bastia.

De Lemberg, le 14 Mai.

Le 11 de ce mois, Effendi-Asil-Ali, que la Porte Ottomane envoie comme ambassadeur à Berlin, arriva ici avec son sils. Sa suite est composée d'un secrétaire et six domessiques. Il a avec lui quatre superbes chevaux Turcs que 1e Grand-Seigneur envoie en présent à S. M. Prussienne. Ce ministre a continué sa route le 12.

De Vienne , le 22 Mai.

L'Archiduchesse Clementine part dimanche pour Trieste, où Elle s'embarquera pour se rendre à Naples.

On ignore encore les conditions de la paix. La ratification du Directoire est, à ce qu'on prétend, arrivée; mais rien n'a transpiré jusqu'à ce moment.

Le prince de Colloredo donna hier un repas à M. le marquis de Luchesini. Ce dernier part jeudi prochain.

De Berlin , le 20 Mai.

Le Roi se trouve indisposé depuis quelques jours. L'on croit que pour cette raison S. M. n'assistera pas à la grande revue; celle-ci aura lieu sous l'inspection du Prince-Royal, et lous le commandement spécial du maréchas de Möllendorff.

Suivant ce qu'on apprend, le prince de Reufs, ambaffadeur de S. M. Impériale, a fait à notre cour la notification officielle de la fignature des préliminaires de la paix entre S. M. l'Empereur et la République françoile.

De Bruxelles, le 21 Mai.

L'objet qui fixe en ce moment l'attention publique, est la déclaration exigée du clergé, Dans la Flandre, un grand nombre d'eccleliastiques ont okéi, sans la moindre difficulté, à la loi sur la police des cultes. Cet exemple n'est pas suivi dans les autres parties des départemens réunis, ce qui occasionne beaucoup de désagrémens au peuple, qui se trouve presqu'entièrement privé des secours de la religion. Malgré l'inutilité des réclamations adressées au corps législatif, au Directoire-exécutif et aux administrations départementales, l'on continue à en envoyer de nouvelles de toutes parts: ici, ce sont les ministres du culte qui demandent un délai pour recevoir le consentement du chef de l'église; là, ce sont des paroissiens réunis qui sollicitent l'ouverture de leurs églises; enfin, de toutes parts nos rues sont tapissées de protestations, réclamations et pétitions. Nous apprenons qu'à Liège, trois ecclesiastiques, qui avoient continué l'exercice de leur ministère sans avoir fait la déclaration exigée, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement et à la somme de 500 liv. d'amende,

La municipalité de cette ville vient d'adresser une lettre très intéressante à l'administration centrale du département, dans laquelle elle fait une peinture effrayante de l'état des finances et des dettes de Bruxelles. Nos prédécesseurs, est-it dit dans cette lettre, nous ont laissé pour 300 mille livres d'ordonnance de payement, és pas dix sols pour les argumer. La dette de notre commune s'élève à 21 millions 292 mille livres en numéraire. Après en avoir donné l'état, la municipalité ajoute : ce sabeau est est ayan, sans doute : mais il cesseoit de l'être s'il offron au moins l'expectative des moyens de le couvrir; mais bian loin de là, chaque jour ment lui d'uner des couleurs plus sombres par de nouvelles charges.

De Cologne , le 25 Mai.

Les troupes de l'armée du Nord font en marche pour retourner en Hollande; la première colonne arrivera après-demain ici. Cinq demi-brigades et un regiment de hussards de l'armée de Sambre et Meuse, formant une nouvelle division tous les ordres du general Bonnet, ont remplacé ces troupes sur le Hundsruck.

Deux de nos bourgmestres et un sindic ont été envoyés comme députés au quartier-général du général Hoche à Friedberg, pour lui faire des représentations. En attendant le succès de cette démarche, notre magistrat a résolu d'acquitter la partie de la contribution qui repose sur les propriétés foncières; et en conséquence, les habitans ont été engagés à fournir leur quotepart dans les 24 heures.

De Paris , le 21 Mai.

Hier, la féance du confeil des 500, commença à 8 heures du matin. On procéda d'abord à l'appel nominal des députés du nouveau tiers. Au nom de Barrère, des mouvemens d'indignation le manifestèrent; celui de Pichegru excita de vifs applaudissemens. On lut ensuite les noms des deux tiers restans, après quoi on nomma des commissions pour la vérification des pouvoirs. A 11 heures les rapports commencèrent; le conseil approuva les opérations de toutes les assemblées électorales, à l'exception de quelques-unes où les élections ont été doubles.

La commission chargée de saire un rapport sur les élections du département de Hautes-Pyrennées, ayant exposé que Barrère ne pouvoit être admis au corps législatif, puisqu'il avoit été condamné à une peine infamante, le confeil a prononcé l'exclusion.

L'on a ensuite procédé à la formation du Bureau. Pichegru a été élu président à une majorité de 387 voix. Les quatre secrétaires sont: Vaublanc, Henri-Larivière, Simeon et Parisot.

^{**} On prie M. Branche, grénadier dans le régiment de Beaulieu, de dorner son adresse à Seeil près d'Essen: